

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES ANNEXES I ET II

A. Proposition

Annoter les Euphorbiaceae à l'Annexe II comme suit:

Les spécimens de cultivars d'*Euphorbia milii* reproduits artificiellement ne sont pas soumis aux dispositions de la Convention quand:

- a) ils sont commercialisés en envois de 100 plantes ou plus;
- b) ils sont facilement reconnaissables comme étant des spécimens reproduits artificiellement.

B. Auteur de la proposition

Thaïlande.

C. Justificatif

1. Taxonomie

- 1.1 Classe: Dicotyledonae
- 1.2 Ordre: Euphorbiales
- 1.3 Famille: Euphorbiaceae
- 1.4 Genre: *Euphorbia* L.
- 1.5 Espèce: *Euphorbia milii* Des Moul.
- 1.6 Synonyme scientifique: *Euphorbia bojeri* Hook,
- 1.7 Noms communs: français: Couronne d'épines; épines du Christ
anglais: Crown of Thorns, Christ plants.
espagnol:

1.8 Numéros de code: ---

2. Paramètres biologiques

2.1 Répartition géographique

Endémique à Madagascar.

2.2 Habitat disponible

La présence de l'espèce est limitée à Madagascar, dans les zones arides.

2.3 Etat des populations

Sans objet dans le cadre de la présente proposition.

2.4 Tendances des populations

Sans objet dans le cadre de la présente proposition.

2.5 Tendances géographiques

Sans objet dans le cadre de la présente proposition.

3. Utilisation et commerce

3.1 Utilisation au plan national

Euphorbia milii est une espèce commune d'Euphorbiaceae. Il en existe de très nombreux cultivars, la plupart d'origine artificielle intraspécifique. Les cultivars présentant un intérêt horticole sont généralement issus de croisements de clones sélectionnés d'*E. milii*. Plus de 2000 cultivars différents ont été créés en Thaïlande, sous le nom commun de "Poy Sean" (mot chinois signifiant huit saints); cette plante est considérée comme un porte-bonheur. La première plante d'*Euphorbia milii* aurait été introduite en Thaïlande par les Chinois sous forme de plante en pot mais on ne sait pas exactement quand. Plus tard, la culture de cette plante s'est développée dans toute la Thaïlande. Depuis 20 à 30 ans, les cultivateurs thaïlandais ont mis au point une multitude de variétés aux fleurs beaucoup plus grandes (les cyathophylles) que celles des anciens cultivars, avec de nombreuses combinaisons de couleurs.

3.2 Commerce international licite

L'espèce est commercialisée sous forme de jeunes boutures à racines, avec ou sans fleurs. En 2001, la Thaïlande a signalé l'exportation de 255.679 spécimens reproduits artificiellement (cultivars) d'*Euphorbia milii*, et en 2002, plus de 783.319, destinés à 36 pays.

3.3 Commerce illicite

3.3.1 Commerce national illicite

3.3.2 Commerce international illicite

Le commerce international illicite de cultivars d'*Euphorbia milii* (spécimens reproduits artificiellement) est peu important et concerne principalement des touristes qui ne sont pas au courant des documents CITES exigés.

3.4 Effets réels ou potentiels du commerce

Exempter les spécimens reproduits artificiellement de cultivars d'*Euphorbia milii* des dispositions de la Convention pourrait affecter les populations sauvages si le commerce porte sur des spécimens prélevés dans la nature. Toutefois, les spécimens présentant les caractéristiques d'une origine sauvage ne se trouvent qu'à Madagascar. L'on présume que les spécimens cultivés ne proviennent pas de la nature. Si les spécimens présentent les caractéristiques d'une origine sauvage, ils devraient être accompagnés d'un permis d'exportation de l'Etat de l'aire de répartition d'origine.

3.5 Reproduction artificielle à des fins commerciales (hors du pays d'origine)

Euphorbia milii, très populaire chez les producteurs de plantes, est reproduite artificiellement selon diverses méthodes, notamment le bouturage des tiges, la greffe et le semis. Cette plante, facile à reproduire artificiellement, est commercialisée dans le monde entier.

4. Conservation et gestion

4.1 Statut juridique

4.1.1 National

La protection de l'espèce est assurée par le contrôle du commerce et par le contrôle des spécimens prélevés dans la nature soumis à la législation nationale de l'Etat de l'aire de répartition d'origine.

4.1.2 International

Les Euphorbiaceae spp. (espèces succulentes seulement) sont inscrites aux annexes; les spécimens reproduits artificiellement (cultivars) d'*Euphorbia trigona*, et les spécimens des espèces suivies de l'annotation #1 ne sont pas soumis aux dispositions de la Convention.

4.2 Gestion de l'espèce

4.2.1 Surveillance continue des populations

Sans objet dans le cadre de la présente proposition.

4.2.2 Conservation de l'habitat

Sans objet dans le cadre de la présente proposition.

4.2.3 Mesures de gestion

Sans objet dans le cadre de la présente proposition.

4.3 Mesures de contrôle

4.3.1 Commerce international

Les spécimens reproduits artificiellement (cultivars) d'*Euphorbia milii* présentant les caractéristiques d'une origine sauvage devraient être a) des spécimens reproduits artificiellement, b) des variétés cultivées, c) des spécimens étiquetés et d) des spécimens munis d'un permis délivré par l'Etat de l'aire de répartition d'origine de l'espèce sauvage.

4.3.2 Mesures internes

Sans objet dans le cadre de la présente proposition.

5. Informations sur les espèces semblables

6. Autres commentaires

Cette espèce qui fait l'objet d'un commerce important et est largement cultivée devrait être exemptée des dispositions de la Convention.

7. Remarques supplémentaires

8. Références

Inskipp, T. & Gillett, H.J. (Eds.) 2003 *Checklist of CITES Species*. Compiled by UNEP-WCMC. CITES Secretariat, Geneva, Switzerland and UNEP-WCMC, Cambridge, UK. 339pp. & CD – ROM.

Mabberley, D.J. 1993. *The Plant-Book. A portable dictionary of the higher plants*. Cambridge University Press. Great Britain; 707pp.

Thitiprasert, W. and all. 2002. Annual Report 2001. Plant Varieties Protection Office, Department of Agriculture, Chatu Chak, Bangkok; 79 pp.

Sungkasubuan, S. and all. 2003. Annual Report 2002. Plant Varieties Protection Division, Department of Agriculture, Chatu Chak, Bangkok; 118 pp.

Crown of Thorns in Thailand on website <http://aggie.kps.ku.ac.th/ag-ext/crnthorn/index1/index2.htm>

www.cites.org

Spécimens reproduits artificiellement d'*Euphorbia milii* (cultivés) en Thaïlande



Spécimens reproduits artificiellement d'*Euphorbia milii* destinés à l'exportation

Variétés cultivées d'*Euphorbia milii* en Thaïlande
(échantillons)



Euphorbia milii (plantes / fleurs)

Jardins botaniques
royaux de Kew

